



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix sept le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoints, Mme MARECHAL, M. ELIAS, M. GEDON, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. VERDIER à Mme BAUDERE, Mme DUBOURG à Mme LUCKHAUS, M. GABARD à M. BALDES, Mme QUERAL à M. BODIN, Mme LANDAIS à M. CAVALEIRO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

17 – DEMANDE DE SUBVENTION "DOTATION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL) 2017-

1ERE ENVELOPPE - MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

L'article 141 de la loi de Finances 2017 prolonge le fonds de soutien à l'investissement public local via une majoration de la DETR et la création d'une nouvelle dotation de soutien exceptionnelle de 816 M€ pour les communes et les groupements.

Elle est composée de deux enveloppes :

- 1^{ère} enveloppe : 600 M€ sont consacrés aux grands projets d'investissement des communes et de leurs groupements d'investissement définies entre l'Etat, les Communes et les Intercommunalités,
- 2^{ème} enveloppe : 216 M€ sont dédiés au soutien des projets en faveur des contrats de ruralité.

L'enveloppe des 600 M€ concerne notamment la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement des infrastructures en faveur de la construction de logements.

C'est à ce titre que la ville de Blaye sollicite l'attribution d'une dotation de 70 898,22€ correspondant à 60 % du montant H.T. des travaux.

Il est demandé au conseil municipal :

- de solliciter l'attribution d'une dotation, dans le cadre de la 1^{ère} enveloppe, sur la base du plan de financement suivant :

Dossier	Montant H.T.	FSIPL	Participation de la ville H.T	Taux autofinancement	Part Fonds %
MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS - DEVELOPPEMENT INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - 1^{ère} enveloppe					
<i>Sécurisation accès Pôle Emploi</i>					

-mise en place d'une sécurisation accès routier	41 930,40	25 158,24	16 772,16		
Sous-total sécurisation accès Pôle Emploi	41 930,40	25 158,24	16 772,16	40,00%	60,00%
Sécurisation accès gymnase Gymnase Titou Vallaeys					
-pose portail coulissant, automatisme came et protection zone ouverture	10 018,30	6 010,98	4 007,32		
Sous-total sécurisation accès gymnase Titou Vallaeys	10 018,30	6 010,98	4 007,32	40,00%	60,00%
Développement des infrastructures en faveur de la construction de logements					
-pose de canalisations, poste de refoulement rue des Maçons	66 215,00	39 729,00	26 486,00		
Sous-total développement des infrastructures en faveur de la construction de logements	66 215,00	39 729,00	26 486,00	40,00%	60,00%
TOTAL GENERAL	118 163,70	70 898,22	47 265,48	40,00%	60,00%

- d'encaisser les recettes correspondantes aux articles 1321 et 1311 – chapitre 13 du budget principal de la Commune et du budget annexe assainissement,
- de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 13 mars 2017 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 27/03/17
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20170321-49000-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

